

d'exploiter ces régions forestières, de les protéger contre les incendies, etc. C'est à la province qu'il appartient de faire la proposition. Nous devons l'examiner, et si elle est acceptable, il n'y a aucune limite quant aux travaux entrepris. En ce qui a trait aux routes d'accès aux ressources, la question d'une route au nord et au sud du chemin de fer du National-Canadien se rapporte en très grande partie aux routes d'accès aux ressources.

Je désire corriger une autre chose qui, à mon avis, est injuste. S'il y a eu des délais à propos de ces routes d'accès aux ressources, la faute n'est pas imputable à l'Ontario. Cela tient au fait que j'ai essayé de faire en sorte de conclure un accord semblable avec toutes les provinces et quand une province m'a demandé quelque chose, il m'a fallu consulter toutes les autres provinces. Il ne s'agit pas ici d'une déclaration politique car je suis d'accord au sujet de ce que la province en particulier a fait. Une province, pas la province d'Ontario, a demandé un amendement qui modifiait en fait le principe de la ligne de conduite. Nous avons pensé qu'il ne serait pas possible de l'accorder sans consulter de nouveau les autres provinces et sans faire ces ajustements. Je demande à l'honorable député qui porte un intérêt très sincère et très intelligent à cette question de me laisser la soumettre au comité permanent des mines, forêts et cours d'eau pour étude, car elle porte sur la conception et le principe de toute la ligne de conduite.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je me demande si on me permettrait une autre question. Le ministre pourrait-il nous dire quelles sont les provinces qui n'ont pas conclu d'accords sur les routes d'accès aux forêts et, pour que ma question soit complète, aussi sur les routes menant aux ressources?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Toutes les provinces sont d'accord en principe sur les routes menant aux ressources, sauf la province de Québec. Toutes les provinces, à l'exception de Québec et de l'Île du Prince-Édouard, ont un accord sur les routes d'accès aux forêts. Toutes les provinces, sauf Québec, ont signé des accords avec nous sur les terrains de campement et de pique-nique.

L'hon. M. Pickersgill: Des accords ont-ils été signés avec des provinces?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Oui, des accords ont été signés avec la Colombie-Britannique au sujet des routes menant aux ressources. Plusieurs provinces ont aussi souscrit au programme des routes menant

[L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle).]

aux ressources mais, vu les questions soulevées par une province, j'ai dû leur demander de reconsidérer ce point. La chose se fait actuellement, d'où le délai.

L'hon. M. Pickersgill: Ces programmes se poursuivent-ils, même si les accords n'ont pas été complétés?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Oui, monsieur le président, les travaux ne sont pas retardés.

L'hon. M. Pickersgill: Est-ce vrai à Terre-Neuve?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): De quel programme parlez-vous?

L'hon. M. Pickersgill: De l'un ou de l'autre ou des deux.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Je crois que nous avons été informés qu'à cause de l'abondance de la neige, nous avons dû ralentir tous les travaux sur les routes d'accès aux forêts, mais je ne saurais le confirmer pour l'instant.

M. Winch: Par pure curiosité, puis-je poser cette question au ministre? Si je me souviens bien, quand une subvention fédérale est accordée pour aider l'éducation, cet argent est détenu en fidéicommiss pour la majorité des universités et des institutions du Québec. Puis-je demander à l'honorable ministre si oui ou non, puisque le Québec et l'Île du Prince-Édouard ne participent pas à ce plan, de l'argent de ce plan est gardé en fiducie en prévision du cas où elles y participeraient, ou bien si elles ne décident pas de participer, perdent-elles l'occasion dont toutes les autres provinces ont profité?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur le président, il s'agit d'un programme de travaux d'hiver pour cette année, ayant pour but de réduire le chômage, et il n'y a aucune raison de garder en fiducie des fonds pour quelque chose qui pourrait bien ne pas se produire.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Édifices publics—

Construction et services—

Acquisition, construction et amélioration d'édifices publics—

713. Construction, acquisition, réparations et améliorations importantes, préparation de plans et achat d'emplacement relativement aux édifices publics mentionnés au détail des affectations; toutefois, le Conseil du Trésor peut augmenter ou diminuer les montants dans le cadre de l'affectation se rapportant à chacun des ouvrages énumérés—Crédit supplémentaire—Ottawa, \$200,000.

M. Bourget: Une ou deux questions seulement. Je crois comprendre qu'on a déjà entrepris les travaux relativement à ce crédit.